

## Échappée verte intégralement ouverte

**La partie aval de l'Échappée verte, située entre le Robinson et la Mouline vient d'être rouverte au public.**

La ville d'Albi avait dû prendre un arrêté imposant des restrictions de circulation rendues nécessaire afin de garantir la sécurité de tous.

La fermeture de ce tronçon a été rendue indispensable à la suite du passage de la tempête Nills. Cet épisode météorologique a généré d'importants dégâts :

- De nombreuses chutes d'arbres.
- Des éboulements de terrain ayant emporté la végétation présente sur les talus.

La crue consécutive à la tempête a déplacé et accumulé une grande quantité de bois créant des embâcles notamment sur les passages à gué de l'Échappée Verte empêchant toute traversée.

Ces travaux d'envergure ont pu être réalisés quand des conditions météorologiques, que le débit du ruisseau est assez diminué et que les terrains d'accès soient suffisamment asséchés afin de permettre l'acheminement et l'intervention de nos engins en toute sécurité, sans risquer de dégrader davantage les sols.

**Afin de remettre le site en état et de garantir la sécurité du public, d'importants travaux de nettoyage et de sécurisation ont été menés, mobilisant du matériel spécifique :**

- Un skidder forestier (tracteur) a été utilisé pour câbler et tirer les arbres et les embâcles tombés au sol au bord et dans le ruisseau du Causse.
- Des interventions en hauteur avec une nacelle et des techniques de grimpe à la corde ont permis de sécuriser les arbres affaiblis et de purger les branches dangereuses restées en suspension.
- Un camion grue ainsi qu'un télescopique ont été mobilisés pour le ramassage et le transport du bois.
- Un broyeur de branches a été utilisé pour éliminer une partie des résidus végétaux.

La réouverture officielle de ce tronçon est donc intervenue ce jeudi 23 avril 9h.

**La ville d'Albi remercie les usagers de l'Échappée Vertes pour leur patience et leur compréhension, et les invite à profiter pleinement de cet espace naturel et sauvage en cœur de ville.**